RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

Portant prorogation du mandat des membres du conseil d'administration de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro).

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2006-1593 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro), notamment son article 17.;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro) ;

Vu la proposition du président du conseil d'administration en date du 12 septembre 2019.

Arrête :

Article 1er

Le mandat des membres du conseil d'administration de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro) est prorogé pour une durée d'un an à compter du 2 novembre 2019.

Article 2

La directrice générale de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le - 2 OCT. 2019
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON